

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE

Nombre Membres

En exercice : 23

Présents :

12 Titulaires

2 Suppléants

Pouvoirs :

1

Votants :

15 Pour

0 Contre

0 Abstention

Date de la convocation :

27 mars 2025

Délibération n°

2025.04.20

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM A
MONISTROL SUR LOIRE**

Séance du 3 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le trois avril

A 15h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol/Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Jean-Pierre SABATIER, André DEFAY, Paul THIOLLIERE (Suppléant), Gérard LINOSSIER (suppléant), Jean-Luc BORIE, Michel CHAPUIS, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT, Gilles KACZMAREC, Jean-Paul NICOLAS.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Roland LONJON a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT

Absent : Daniel FAVIER, Joël DESSALCES, Bernard SOUVIGNET, David SALQUE-PRADIER, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Didier PINOT, Elisabeth ROYON, Didier DANTONY, Philippe JOUJON.

**LANCEMENT MARCHÉ EVACUATION ET TRAITEMENT DES DECHETS COLLECTES
DANS LES DECHETTERIES DU SYMPTTOM**

Plusieurs marchés de transport et/ou de traitement des déchets collectés dans les 5 déchetteries gérées par le SYMPTTOM arrivent à échéance au 31/08/25.

Il est nécessaire de lancer la consultation pour un nouveau marché alloti par déchetterie et par matériaux (39 lots) à compter du 01/09/25 pour une durée d'une année renouvelable tacitement trois fois à partir du 1er septembre 2025 jusqu'au 31 Août 2026. La durée maximale du marché est donc de 4 ans jusqu'au 31/08/29.


Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **D'APPROUVER** l'élaboration des Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE) en ce sens,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à mettre en œuvre une consultation sur les bases ci-dessus évoquées, en vue de la passation d'un marché pour l'évacuation et le traitement des déchets collectés dans les déchetteries du SYMPTTOM.

- **D'HABILITER à l'unanimité** Monsieur le Président à engager toutes démarches à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président


Jean-Paul LYONNET